



TITRES **P**AYABLES PAR **I**NTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE Site ETABLISSEMENTS **P**UBLICS DE **S**ANTÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales par Internet via le dispositif PayFiP.

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.....	4
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ.....	4
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	5
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	6
2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP SITE EPS.....	7
3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	8
3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.....	8
3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉTABLISSEMENT.....	8
3.2.1 <i>Choix du mode de saisie</i>	8
3.2.1.1 Le compte-usager.....	8
3.2.1.2 Le formulaire de saisie manuelle.....	9
3.2.2 <i>L'appel de PayFiP en pop-up</i>	10
3.2.2.1 Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	10
3.2.2.2 Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	10
3.3 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION.....	11
3.3.1 <i>Phase de tests</i>	11
3.3.1.1 Tests d'envoi de l'URL à l'application PayFiP.....	11
3.3.1.2 Tests de l'exploitation de l'information retour.....	19
3.3.2 <i>Phase d'activation</i>	20
3.4 PASSAGE EN PRODUCTION.....	22
3.4.1 <i>Adresse d'envoi et structure de l'URL aller</i> :.....	22
3.4.2 <i>Adresse d'envoi et structure de l'URL retour</i> :.....	24
4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS.....	25
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT.....	25
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE.....	26
4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISÉ DU PAIEMENT DANS HÉLIOS.....	26
5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	26

ANNEXES

Annexe 1 Produits EPS

Annexe 2 Messages d'anomalie PayFiP

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFiP

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques produits locaux.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. En 2012, des établissements publics de santé expérimentateurs ont travaillé avec la DGFIP pour élargir le dispositif Titres Payables par Internet (PayFiP) au paiement des frais hospitaliers.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet répond à une forte attente des usagers. Comme dans d'autres domaines de la vie courante, le secteur hospitalier doit pouvoir proposer des démarches en ligne et offrir la possibilité de régler à distance sur Internet les frais hospitaliers. Le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service de PayFiP de la DGFIP, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités qui le souhaitent une option de paiement par prélèvement.

Cette option permet pour les collectivités adhérentes à PayFiP de proposer à leurs usagers de régler leurs titres par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

A partir de la version de la 15, l'offre PayFiP devient l'offre PayFiP. Cette offre s'appuie sur l'application PayFiP et contient le paiement par Carte bancaire et le paiement par prélèvement.

Cette nouvelle offre est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés (les prélèvements récurrents, le TIP et la lecture optique).

Par ailleurs, l'article L. 1611-5-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, au plus tard le 1er janvier 2022, la mise à disposition par les entités publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers.

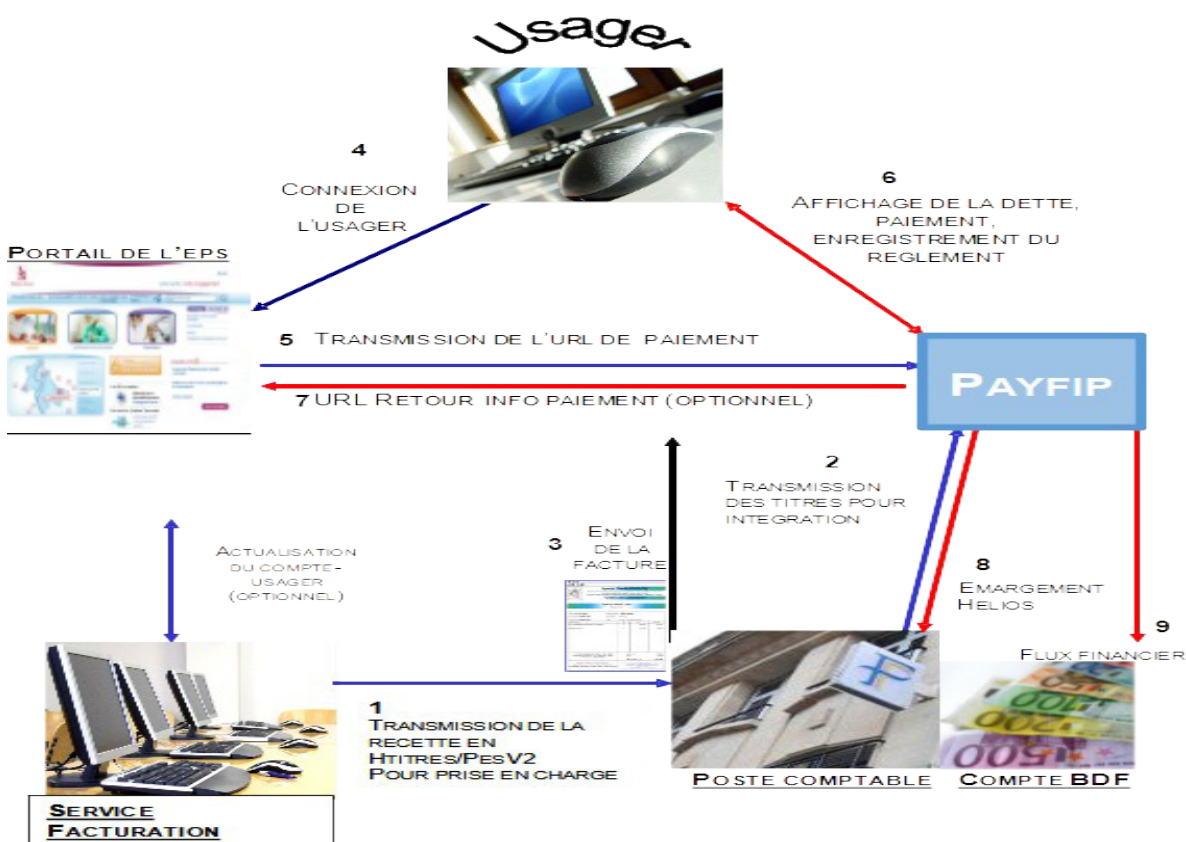
Pour le règlement de leurs factures, la solution PayFiP constitue la solution de paiement unique proposée par la DGFIP permettant aux EPS de satisfaire à l'obligation légale.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse url du site, initialement www.tipi.budget.gouv.fr, a été mise à jour et est devenue www.payfip.gouv.fr.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

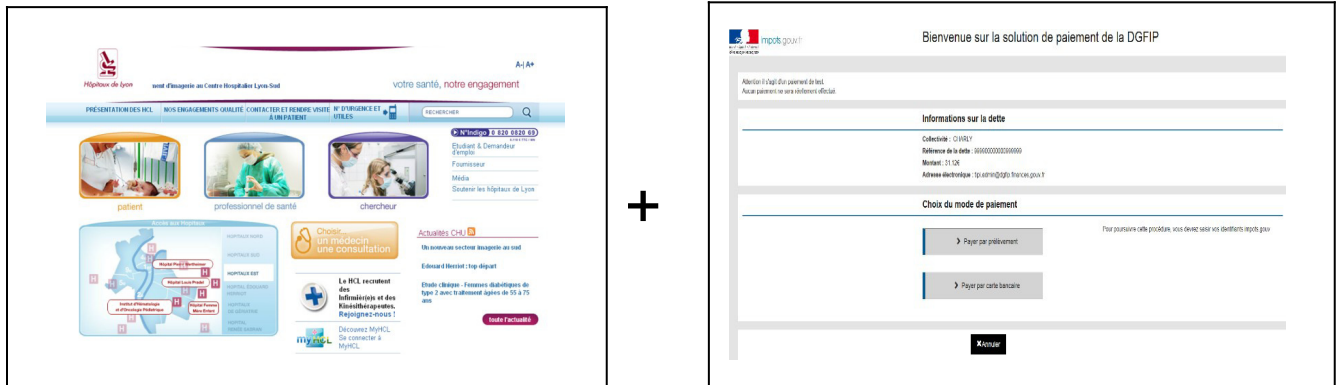
L'adhésion à PayFiP est contractualisée pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé et automatisé.

Synoptique de fonctionnement du dispositif :



Le système suppose l'émission préalable de titres de recettes puis leur prise en charge par le comptable public. Ces titres sont par la suite pris en charge dans Hélios et intégrés le lendemain dans l'application PayFiP. Une fois que l'utilisateur reçoit son avis des sommes à payer (ASAP), celui-ci se connecte à l'adresse du site Internet de l'établissement indiqué sur cet avis. Il saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de l'établissement ou la sélectionne dans un compte usager.

Une fois les contrôles de forme et de cohérence effectués par l'application PayFiP (référence de la dette, montant...), l'utilisateur est invité en fonction du choix de la collectivité à sélectionner un mode de paiement. Dans l'exemple ci-dessous, l'EPS propose à ses usagers de régler leur dette par prélèvement ou par Carte Bancaire :



Si des anomalies sont constatées par l'application PayFiP, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 2).

A l'issue de la transaction, l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement. Ce ticket est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au comptable public gestionnaire de l'établissement.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et transmet le lendemain l'information de paiement à Hélios pour émarger automatiquement le titre payé.

Une information retour sur la transaction peut être envoyée simultanément au serveur de l'EPS si une url d'information a été renseignée.

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux établissements candidats. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFiP SITE EPS

Pour adhérer au dispositif, l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Utiliser la nomenclature M21 ;
 - Disposer d'un **portail Internet** permettant à l'utilisateur :
 - soit de saisir les références de son titre dans un **formulaire de saisie** ;
 - soit d'accéder à la liste de ses dettes dans un **compte usager**;
 - Le budget de l'établissement adhérent doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios** ;
 - Emettre des titres d'un montant supérieur à 1€ et inférieur à **1 000 000 000€** ;
 - Se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés¹ ;
 - Faire apparaître clairement sur les avis des sommes à payer la possibilité de payer en ligne ;
 - Autoriser les adresses IP ci-dessous :
 - Pour les échanges avec PayFiP (en entrée et en sortie) :
=> 145.242.11.87 sur le port https 443
 - Pour recevoir les notifications (en entrée vers l'adhérent) :
=> 145.242.11.3 sur le port https (443) ou le port http (80) *
=> 145.242.11.240 sur le port https (443) ou le port http (80)
=> 145.242.11.241 sur le port https (443) ou le port http (80) *
- * le port (https / http) à autoriser est fonction de l'URL de notification choisie et utilisée par l'adhérent. L'usage d'une URL « http » est déconseillé.*
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.2) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé.
 -
 - Si ce certificat n'est pas référencé dans les bases de la DGFIP, son intégration sera nécessaire.

¹ La collectivité s'engage à informer l'utilisateur, sur son portail, des droits Informatiques et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

Cette opération sera réalisée par les équipes techniques PayFiP dans les sept jours ouvrés.

- Il conviendra de communiquer au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP le certificat ainsi que le nom de domaine qui sera destinataire des notifications retours. Le correspondant moyens de paiement se chargera de les adresser aux administrateurs nationaux de PayFiP.

3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de l'EPS adhérent devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques. La convention précise la ou les options de paiement (Prélèvement ; CB) choisie(s) par l'EPS. Le correspondant moyens de paiements sera l'interlocuteur de l'EPS. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, l'EPS devra remplir et signer un formulaire d'adhésion qui détaille le libellé de l'EPS adhérent et les types de produits qui seront payables en ligne.

Une fois ces formalités effectuées le correspondant moyens de paiement de la DDFiP enregistre l'adhésion de l'EPS dans l'application PayFiP et lui donne **un numéro de client PayFiP** nécessaire pour l'identifier.

Un client PayFiP est rattaché à un numéro SIRET (Numéro INSEE), il est donc nécessaire de créer un client pour les budgets annexes qui disposent de leur propre SIRET.

Par exemple, il faudra créer trois clients PayFiP si l'établissement souhaite adhérer à PayFiP pour le budget principal, pour un budget B0 et pour un budget B1.

3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉTABLISSEMENT

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à PayFiP d'une URL (adresse web). PayFiP effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de l'établissement, sur lequel l'utilisateur pourra au choix :

- soit saisir les références de son titre dans un formulaire dédié présenté par l'établissement sur son site Internet,
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que l'établissement doit transmettre à PayFiP pour contrôle avant paiement.

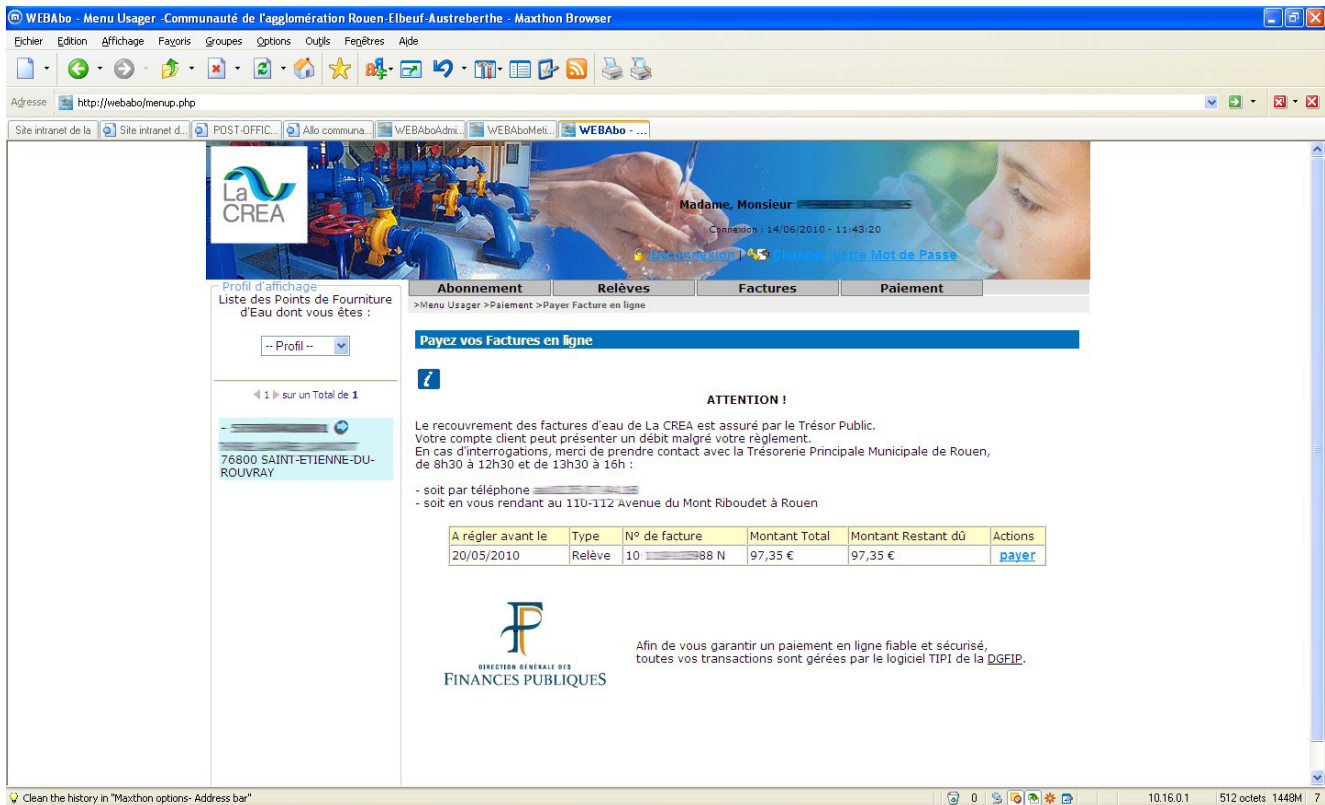
3.2.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE

3.2.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de l'établissement. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en termes de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que le titre a déjà fait l'objet d'un règlement par Internet.

Exemple de compte-usager :



3.2.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'utilisateur de **saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer** et permet de générer l'url qui sera envoyée à PayFiP. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'utilisateur peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés qui seront détectées dans les contrôles de cohérence de l'application PayFiP (format des données transmises dans l'url, existence de la dette).

Pour cette raison, il est conseillé de prévoir un contrôle de présence suite à la saisie du formulaire sur la référence de la dette sur le montant et sur l'adresse de messagerie électronique.

Exemple de formulaire de saisie :

3.2.2 L'APPEL DE PAYFIP EN POP-UP

L'application PayFiP communique avec l'utilisateur au moment du règlement en lui proposant de saisir sa carte bancaire, en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application **PayFiP** dans une nouvelle fenêtre du navigateur. L'appel de PayFiP doit s'effectuer en pop-up, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'utilisateur se retrouve sur le portail de l'établissement. Il est donc **impératif d'appeler l'application PayFiP dans une fenêtre pop up** de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur.

3.2.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<Ahref="javascript:window.open('url PAYFIP','_blank','height=700, width=900, toolbar=no,
menubar=no, scrollbars=yes, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
Appel PAYFIP</A>
```

3.2.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url PAYFIP','_blank','height=700, width=900,
toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
```

Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900*700.

3.2.3 CHOIX DES INFORMATIONS AFFICHÉES LORS DU PAIEMENT

Le dispositif permet d'afficher, si l'établissement le souhaite, le nom et prénom du redevable sur les écrans de paiement du module PayFiP. Pour cela, l'établissement devra communiquer en complément des autres paramètres obligatoires le numéro d'entrée du patient.

Même si cette option est facultative, elle est recommandée pour permettre à l'usager de reconnaître la dette qu'il règle et éviter tout problème lié à une mauvaise saisie des références de sa dette.

3.3 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION

A la suite des développements entrepris par l'établissement, le portail doit être en mesure de transmettre à PayFiP toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, des tests permettront à l'établissement qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à PayFiP.

Pour l'option compte-usager, les tests permettent à l'établissement de s'assurer que le choix d'une facture par l'usager sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Le client est créé dans l'application par le correspondant moyens de paiement (administrateur local PayFiP), à l'issue de cette création, le correspondant moyens de paiement transmet à l'établissement, son **numéro de client** PayFiP. Ce numéro doit figurer dans tous les échanges entre le site de l'établissement et l'application PayFiP. Ces opérations ne pourront être réalisées qu'à J+2 à compter de la création du client.

Une fois les tests effectués, l'établissement adhérent doit activer son numéro de client PayFiP pour ouvrir le service de paiement en ligne à ses usagers.

3.3.1 PHASE DE TESTS

3.3.1.1 TESTS D'ENVOI DE L'URL À L'APPLICATION PAYFIP

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test PayFiP est obligatoire. Elle consiste à transmettre à PayFiP, par le portail de l'établissement adhérent, une URL de test constituée de données spécifiques.

Cette URL se compose de la manière suivante :

https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?
numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&iep=#####&m
el=#####@####.##&urlcl=#####&saisie=T

Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

PARAMETRE	LONG	PROTOCOLE HTITRE/PES
numcli	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP
exer	4	9999
refdet	18	999900000000999999 CODEXER+NUMTITRE+IDLIGNE ² 18 CARACTERES 1
objet	< 100	SAISIE LIBRE PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
montant	11 max	Montant libre (sans point ni virgule) Dans le cadre de la phase de test et d'activation, les centimes doivent être nul (00)
iep	9	123456789 Numéro d'entrée du patient
mel	6 à 80	Adresse électronique du testeur
urlcl	<250	Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte-usager. Cette URL retour doit être une adresse IP publique et non privée, pas de mention explicite du port.
saisie	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.

Attention : Pour des raisons liées à la gestion des doublons, il faut indiquer pour chaque paiement test et activation un montant différent.

Exemples d'url test pour le client 009999:

[https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=009999&exer=9999&refdet=999900000000999999&objet=test&montant=1000&iep=123456789&mel=établissement@fournisseur.fr&urlcl=https://www.établissements.fr/retourpaiement&saisie=T)

[numcli=009999&exer=9999&refdet=999900000000999999&objet=test&montant=1000&iep=123456789
&mel=établissement@fournisseur.fr&urlcl=https://www.établissements.fr/retourpaiement&saisie=T](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=009999&exer=9999&refdet=999900000000999999&objet=test&montant=1000&iep=123456789&mel=établissement@fournisseur.fr&urlcl=https://www.établissements.fr/retourpaiement&saisie=T)

Dans le cas d'une URL de test, le champ « saisie » doit **être valorisé à « T »**.

Une fois l'URL de test générée et envoyée, PayFiP effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test.

² L'IDLIGNE ne figure pas dans le protocole HTITRE, il est généré automatiquement par l'application Hélios.

Paielement de test par Carte Bancaire

1 / Choisir payer par carte bancaire



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

[> Participer à une enquête de satisfaction](#)

Attention il s'agit d'un paiement de test.
Aucun paiement ne sera réellement effectué.

Informations sur la dette

Référence de la dette : PAIEMENTTESTPREL

Montant : 1,00€

Adresse électronique : tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Choix du mode de paiement

Payer par prélèvement

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv

Payer par carte bancaire

Annuler

2 / L'écran de saisie des données carte bancaire s'affiche

Collectivité : TEST REGIE SPL
Montant de la transaction : 10,00 €

Détails de la transaction
Référence de la transaction : 001587PAYFIP0000000000094311
Référence commande : TV5656URFDGH
Comptable : TEST TIPI REGIE SPL
Identifiant du commerçant : 228000001410001
E-mail : tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Informations de la carte



Veuillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :	
5017674000000002	
Date d'expiration :	
Mois : 09	Année : 2019
Cryptogramme visuel :	
123	

Visa : 5017674000000002
Mastercard : 5017670000001800
CB/Visa : 4978860713891312

Valider

Annuler

Selon votre établissement bancaire, vous pourrez être redirigé vers la page d'authentification de votre banque avant la validation de votre paiement.



Sips e-payment solution

Secured by 

Copyright © 2019 - Tous droits réservés

Saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa : 5017674000000002

Mastercard : 5017670000001800

CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

Cliquer sur « Valider »

3 / Un écran de simulation de contrôle 3D Secure (contrôle du code d'authentification que reçoit l'utilisateur par SMS pour valider son paiement) s'affiche alors.

Par défaut, la case « Authentification OK » est cochée.

Cliquer sur Valider

Pour accepter le paiement, veuillez selectionner le type de réponse d'Authentification de Paiement puis cliquez sur "Valider".

Date : 09/08/2019 01:23:39

Commerçant : TESTREGIESPL

Site : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

Montant : 10,00 €

Numéro de carte : #####

Types de réponses de l'Authentification de paiement :

Authentification KO - N : ☐

Problème Technique - U : ☐

Authentification OK - Y (CAVV AUTO) : ☒

Y (Entrez le CAVV) : ☐

Preuve d'Authentification - A (CAVV AUTO) : ☐

A (Entrez le CAVV) : ☐

Valider

4 / Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur reçoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à l'établissement d'effectuer les corrections si nécessaires. (cf annexe 2)

Cliquer sur Continuer pour bénéficier de la notification du résultat :

Collectivité : TEST REGIE SPL
Montant de la transaction : 10,00 €

Détails de la transaction

Date de la transaction :
9 août 2019

Numéro de carte :
5017***02**

Référence de la transaction :
001587PAYFIP0000000000094311

Référence commande :
TV5656URFDGH

Comptable :
TEST TIPI REGIE SPL

Identifiant du commerçant :
228000001410001

Numéro de contrat carte :
9876543014

E-mail :
tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro d'autorisation :
717174

Informations de paiement

Votre paiement a été accepté.
Nous vous conseillons de conserver vos informations de paiement.

Impression PDF

Continuer

5 / Un dernier écran confirme l'aboutissement de la transaction de test

 **TELEPAIEMENT**

Collectivité : VIENNE

> Paiement effectué

TEST EFFECTUE

Votre test de paiement de la référence : **TV5656URFDGH** d'un montant de **10,00 euros** au profit de la collectivité **VIENNE** a bien été pris en compte par la régie **CENTRE DE LOISIRS GEMENS VIENNE**.

Référence de la dette :	TV5656URFDGH
Montant :	10,00 €
Adresse électronique :	tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

✕ Fermer la fenêtre

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

Paielement de test par prélèvement

1 / Choisir Payer par prélèvement



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

[> Participer à une enquête de satisfaction](#)

Attention il s'agit d'un paiement de test.
Aucun paiement ne sera réellement effectué.

Informations sur la dette

Référence de la dette : PAIEMENTTESTPREL
Montant : 1,00€
Adresse électronique : tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Choix du mode de paiement

Payer par prélèvement

Payer par carte bancaire

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants [impots.gouv](https://impots.gouv.fr)

Annuler

2 / Cliquer sur Connexion



Bienvenue sur PayFiP
La solution de paiement de la direction générale des Finances publiques

Accueil > Authentification

PayFiP est un service de paiement en ligne sécurisé à destination des usagers des administrations publiques.
Pour l'utiliser, vous devez saisir les identifiants demandés pour accéder au site impots.gouv.fr.

Connexion avec mes identifiants impots.gouv.fr

Numéro fiscal
1234567891011

Mot de passe
•••••

Connexion

[Numéro fiscal perdu](#) | [Mot de passe oublié](#)

Je n'ai pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr

Créer mon espace particulier

En cliquant sur ce bouton, vous serez dirigé vers le site impots.gouv.fr.
À l'issue de la procédure, vous pourrez retourner sur votre site afin d'effectuer votre paiement.

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

3 / Cliquer sur le compte bancaire proposé



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Bonjour Usager fictif,

Veuillez sélectionner le compte bancaire que vous désirez utiliser pour votre paiement.

Choix du compte bancaire

BANQUE DE FRANCE
XXST83
COMPTE DE TEST



Annuler

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en adressant votre demande à l'adresse suivante : bureau.caprecouvrement-payfip@dgfip.finances.gouv.fr

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

4 / Cliquer sur valider



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Validation du paiement

Référence de la facture TEST-ACTIVATION	Compte Bancaire FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077	Montant 300,00 €
---	--	----------------------------

☒ Je valide les informations indiquées et autorise le comptable public à présenter un ordre de prélèvement sur le compte bancaire que j'ai sélectionné

Valider

Annuler

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

5 / Un écran de confirmation du paiement de test s'affiche



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Confirmation de paiement

Paielement de tests

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le JJ/MM/AAAA à HH:MM

au profit de : REGIE FICTIVE

Sous le numéro 112233445566-tip sur le compte bancaire FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077

(Etablissement teneur du compte : **BANQUE DE FRANCE – COMPTE DE TEST** et titulaire du compte : **Usager Fictif**) pour un montant de 300,00 €.

Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n°Pdeed6712c18d11e84f87658723f7a55d.

Vous serez prélevé sur votre compte 3 jours ouvrés à compter d'aujourd'hui soit le JJ/MM/AAAA.

Vous recevrez la notification de votre paiement par courriel à l'adresse : test@opérateur.fr



Fermer

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers l'Établissement) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

3.3.1.2 TESTS DE L'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'usager, l'application PayFiP peut envoyer par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à l'établissement s'il le souhaite de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Si le mode d'accès au service est un compte usager, le client « Établissement » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par PayFiP sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdire la sélection.

Les établissements qui souhaitent mettre en œuvre un retour sécurisé en https devront utiliser un certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé. Dans tous les cas, vous devez fournir au correspondant moyens de paiement les références de votre certificat pour vous assurer que celui-ci est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur PayFiP. Si ce certificat n'est pas référencé dans les bases de la DGFIP, son intégration sera nécessaire. Cette opération est réalisée le dernier jeudi de chaque mois.

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ « **RESULTTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Les paramètres « **dattrans** » et « **heurtans** » sont enrichis de la date et heure de l'opération enregistrée par PayFiP.

Cette URL se compose de la manière suivante :

[<urlcl>](#)³?numcli=#####&exer=#####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&iep=#####&mel=#####@###.##&saisie=T&resultrans=#&numauto=####&dattrans=#####&heurtrans=####

Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli			Idem URL aller
exer			
refdet			
objet			
montant			
IEP			
mel			
saisie			
resultrans	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB ; « A » Abandon CB « V » Payée Prélèvement, « Z » Refusée prélèvement (abandon)
numauto	Alphanumérique	6 (CB)	<u> Paiement CB </u> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	<u> Paiement Prélèvement </u> : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
dattrans	JJMMAAAA	8	Date de la transaction du paiement CB ou Prélèvement
heurtrans	HHMM	4	Heure de la transaction du paiement CB ou prélèvement

³ correspond à l'url qui a été indiquée dans le paramètre urlcl.

ATTENTION :

L'URLCL ne doit donc pas comporter de numéro de port explicite ; dans le cas contraire, le retour des informations de paiement ne serait pas géré par PayFiP.

Si des paramètres sont indiqués dans le champ URLCL, ceux-ci devront être séparés par %26 au lieu de &

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une adresse IP publique et non privée. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».

L'établissement peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation CB ou Prélèvement.

3.3.2 PHASE D'ACTIVATION

Lorsque les tests sont concluants, l'**établissement** peut déclencher la procédure d'activation de son ou de ses numéros clients dans PayFiP. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

La procédure d'activation est du ressort de l'établissement.

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DDFiP), l'établissement doit transmettre à PayFiP une URL d'activation. La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra.

Les centimes du champ « Montant » doivent être nuls (00)

Cependant pour l'activation le champ « saisie » de l'URL doit impérativement être valorisé à « X ».

Le montant du paiement d'activation devra être différent des montants des paiements de test.

Cette URL se compose de la manière suivante :

**`https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----
&objet=-----&montant=-----&iep=-----mel=----@---.--&urlcl=-----& saisie=X`**

Pour activer le mode de paiement CB, il faut choisir Payer par CB :

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa : 50176740000000002

Mastercard : 5017670000001800

CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

Pour activer le mode de paiement Prélèvement, il faut choisir Payer par Prélèvement :

Le processus est identique à celui de la phase de tests. L'identifiant fiscal et le mot de passe sont pré-remplis.

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie à l'adresse indiquée dans l'url, à la boîte générique fonctionnelle de la trésorerie gestionnaire et à l'administrateur PayFiP ayant créé le client dans l'application PayFiP.

Le paiement en ligne sera possible à J+1 après activation.

ATTENTION :

Par la suite, le comptable public doit paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des pièces pour 1^{er} envoi PayFiP », sans ce paramétrage aucun titre de l'établissement ne sera payable en ligne.

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à l'établissement pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages ont été effectués et que les titres pris en charge sont payables en ligne.

3.4 PASSAGE EN PRODUCTION

3.4.1 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL ALLER :

Une fois le compte client PayFiP activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « **A** » ou « **M** » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (**A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie**).

Avant l'ouverture du service, l'établissement doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par PayFiP d'URL de paiements réels dont le code saisi est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

Après saisie ou sélection de la dette par l'utilisateur, l'établissement doit enrichir l'URL aller pour transmission à PayFiP.

En cas de formulaire de saisie, l'établissement peut instaurer un contrôle de présence sur les références le montant et l'adresse de messagerie automatique.

`https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&iep=-----mel=---@---.--&urlcl=-----& saisie=-`

Définition des paramètres :

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
NUMCLI	Numéro client PayFiP	Obligatoire
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
REFDET	Référence de la facture	Obligatoire
OBJET	Zone libre	Facultatif
MONTANT	Montant	Obligatoire
IEP	Numéro d'entrée	Facultatif
MEL	Adresse mail de l'utilisateur	Obligatoire
URLCL	URL retour de l'établissement	Facultatif
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP	Obligatoire

Description et format des paramètres pour un client « Établissement » :

PARAMÈTRE DE L'URL	FORMAT	LONG	PARAMETRES PROTOCOLE HTITRE/PES
NUMCLI	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP
EXER	Numérique	4	Exercice
REFDET	Numérique	18	EXERCICE= 4 caractères NUMERO DE TITRE= 8 caractères = (0)+(7 caractères Htitre) IDLIGNE= 6 caractères (000001) à générer par défaut TOTAL=18
OBJET	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	Zone libre : PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
MONTANT	Numérique	11	MONTANT
IEP	Numérique	30 max	Numéro d'entrée du patient
MEL	Adresse valide	6 à 80	Adresse mel de l'utilisateur qui acquitte la dette
URLCL	http://... Ou https://...	<250	Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte- usager. Cette URL retour doit être une adresse IP publique et non privée, pas de mention explicite du port.
SAISIE	« M » ou « A »	1	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)

Détermination de la refdet HTITRE:

Pour sa transmission à PayFiP, la refdet doit être celle qui est prise en charge dans le progiciel de gestion du comptable public Hélios. Pour ce faire, il convient d'ajouter un zéro au début du numéro du titre pour composer 8 caractères. L'idligne qui n'est pas présent dans le protocole HTITRE doit pour sa part être renseigné à 000001.

Présence du numéro d'entrée :

Critère facultatif qui permet d'afficher le nom et prénom du redevable dans les pages de paiement PayFiP. Cette option sécurise l'utilisateur qui dispose ainsi de plus d'éléments pour réaliser son règlement, notamment le nom et prénom du redevable.

Exemple d'url pour le titre 3186240 d'un montant de 112,56 € avec un numéro d'entrée 456789123.

[https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=000001&exer=2016&refdet=2016031862400000011&objet=test&montant=11256&iep=456789123&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=A)

[numcli=000001&exer=2016&refdet=2016031862400000011&objet=test&montant=11256&iep=456789123&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=A](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=000001&exer=2016&refdet=2016031862400000011&objet=test&montant=11256&iep=456789123&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=A)

3.4.2 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL RETOUR:

Dès lors que le client PayFiP a servi le champ « URLCL » dans l'URL aller, PayFiP lui retransmettra sur cette adresse, le résultat de la transaction.

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ». (l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL). Dans le cas contraire, le retour des informations de paiement ne serait pas géré par PayFiP.

Le client PayFiP pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement effectué sur PayFiP. Les informations transmises lui permettront d'actualiser le système d'information de l'établissement. Le client PayFiP, qui aura opté pour un compte-usager, devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via PayFiP, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,
- traiter les fichiers de retour Hélios pour présenter à son usager une situation à jour tenant compte des paiements réalisés par un autre moyen.

Adresse d'envoi de l'URL retour : <http://www.-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller>

Définition des paramètres de l'URL retour :

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client PayFiP
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
IEP	Numéro d'entrée
MEL	Adresse mail de l'utilisateur
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB ou prélèvement
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération CB ou prélèvement
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour s'ils ont été servis dans l'URL aller.

Description et format des paramètres :

PayFiP transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI	Idem URL aller		
EXER			
REFDET			
OBJET			
MONTANT			
MEL			
SAISIE			
RESULTRANS	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB , « V » Payée Prélèvement , « Z » Refusée prélèvement. Seules les valeurs « P » et « V » doivent être traitées.
NUMAUTO	Alphanumérique	6 (CB)	<u>Paiement CB</u> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	<u>Paiement Prélèvement</u> : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
DATTRANS	JJMMAAAA	8	Date de la transaction de paiement CB ou Prélèvement
HEURTRANS	HHMM	4	Heure de la transaction de paiement CB ou Prélèvement

4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS

4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

A l'issue de la transaction de paiement, PayFiP constituera à l'attention de l'établissement une URL

retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. L'établissement exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télépaiement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'utilisateur peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'utilisateur ainsi qu'à la boîte générique du comptable public. Ces tickets sont à conserver pendant un an.

4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISE DU PAIEMENT DANS HÉLIOS

Une fois le paiement validé et enregistré, l'application génère en direction d'Hélios un flux d'emargement automatique qui sera validé le lendemain par le comptable public.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Phase 1: Etapes préparatoires pour l'établissement

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DDFiP ;

Phase 2: Test du dispositif par l'établissement

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à l'établissement du numéro de client PayFiP ;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de l'établissement avec l'envoi de l'URL de paiement test vers PayFiP et traitement des informations retour suivant l'option choisie.

Phase 3 : Activation et mise en production

- Constitution et envoi de l'URL CB d'activation vers PayFiP.
- Si la collectivité adhère au prélèvement envoi de l'URL d'activation Prélèvement vers PayFiP
- Paramétrage Hélios PayFiP et feu vert du comptable public
- Adaptation des avis des sommes à payer envoyés aux usagers.

Phase 4 : Ouverture du dispositif

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- Premiers paiements enregistrés

Produits "60" EPS

Annexe 1

Imputations PayFiP	M21	M21-A	M21-B	M21-C	M21-E	M21-G	M21-J	M21-L	M21-M	M21-N	M21-P	M22-3
165	X											X
6129					X							
6319	X		X	X	X				X		X	
6339	X		X	X	X					X	X	
6419	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
6429	X	X	X	X	X	X			X	X	X	
645				X	X							
64519	X		X							X	X	
64529	X		X							X	X	
6459									X			
64719	X		X		X					X	X	
64729	X		X		X					X	X	
6489	X	X	X	X	X	X				X	X	
649	X	X	X	X	X	X				X	X	
701	X	X	X	X	X	X			X	X	X	
702	X	X	X	X	X	X				X	X	
703	X	X	X	X	X	X			X	X	X	
704	X	X	X		X	X			X	X	X	
705	X	X	X		X	X				X	X	
706	X	X	X	X	X	X				X	X	
707	X	X	X	X	X	X				X	X	
708		X	X	X	X	X	X		X	X	X	
7081	X											
7082	X											
7083	X											
7084	X											
7087	X											
7088	X											
731	X	X	X		X	X					X	
7312			X				X			X	X	
731222			X	X	X		X					
7313										X	X	
7315										X		
7317										X	X	
73171					X							
73172			X	X	X		X					
7318										X	X	

Produits "60" EPS

Annexe 1

Imputations PayFiP	M21	M21-A	M21-B	M21-C	M21-E	M21-G	M21-J	M21-L	M21-M	M21-N	M21-P	M22-3
732	x	x	x	x	x	x			x	x	x	
7323								x				
733	x	x	x	x	x	x				x		
734	x	x	x	x	x	x	x			x	x	
7341			x									
7342			x									
735	x											
736			x		x							
737			x		x							
747									x			
7471	x			x								
7472	x											
7473	x											
7474	x	x	x		x	x	x			x	x	
7475	x	x	x	x		x					x	
7476	x	x	x		x	x				x	x	
7477	x											
748									x			
7483	x	x	x	x	x	x				x	x	
7484	x	x	x		x	x				x	x	
7488	x	x	x	x	x	x				x	x	
751	x	x	x		x	x				x	x	
752	x	x	x	x	x	x				x	x	
753	x	x	x	x	x	x				x	x	
754	x	x	x	x	x	x			x	x	x	
7548			x									
758	x	x	x	x	x	x			x	x	x	
771	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	
772	x	x			x	x	x		x	x	x	
7721			x	x								
7722			x									
7728			x	x								
773	x											
775	x	x	x	x	x	x				x	x	
777	x											
778	x	x	x	x	x	x			x	x	x	



ANNEXE 2 - TABLEAU DES CODES ERREURS

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMIRE; 3=TITRE EPS ; 9= CLIENT GENERIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE= "P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE= "A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X" . La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail, si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFiP." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP). un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)			le N°du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	T2				

NUMCLI

contrôle du statut du client PayFiP

0 -1 - 2

Client uniquement CB

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB"

Client uniquement PREL

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL"

Client CB et PREL

si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »

T3

"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur PayFiP

Client uniquement CB

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation

Client uniquement PREL

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL"

Client CB et PREL

si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.

T4

"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur PayFiP

Client CB et PREL

Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélevé différent de « Nouveau »

T10

"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur TIP

si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP

			Client uniquement CB si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible ----- --- Client uniquement PREL si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible ----- --- Client CB et PREL si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et aucun statut du Client : CB et PREL n'est actif "Actif" le paiement est impossible si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau » Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFiP suivant	T5		Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0
				T7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFiP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
contrôle IRIS	1 - 2 - 3		cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9		Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service. Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.	T8	"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé" un reporting informera l'administrateur PayFiP	Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant. Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP
EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement."
	contrôle de forme	1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTTITRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2				
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3		Sans Objet.	"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la régie indiquée sur la facture". un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

REFDET

contrôle de REFDET dans la base PayFiP	1 - 2 - 3		Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référence de la dette inconnue	si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	« La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. » Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP) un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
			Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
			si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée		Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur
contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).	R8	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible	R9		Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	O1	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP		"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP, un reporting informera l'administrateur PayFiP

MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	7	Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles. Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).	M1 Erreur de forme du montant	<u>SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau."</u> <u>Un reporting informera l'administrateur PayFiP.</u>	Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible	M2 paiement non autorisé	Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caratères (M1) est fait en premier.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet . Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.
				si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible	M3 Montant non autorisé	Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. Un reporting informera l'administrateur PayFiP.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquez sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		0 - 1 - 2 - 3		Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen). Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).	M5	Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation." un reporting informera l'administrateur PayFiP			
	Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	I1	Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme" "Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier"	"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro		Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		Si un numéro d'entrée existe en base, sa saisie est demandée pour l'accès type Portail DGFiP. Alors la valeur saisie doit correspondre à celle présente en base. Pour les accès site collectivité, le paramètre sera facultatif mais si la valeur est présente dans l'url envoyé à PayFiP, elle doit correspondre à celle présente en base. Le contrôle ne sera effectué que si en base, l'IEP a été transmis par Hélios. Pour l'activation et le test, l'iep (si le paramètre est présent) doit être conforme à ce qui est prévu dans le cahier des charges (valeur : 123456789).	I2	Saisie = " I " message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée. un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entree peut etre libellé IEP ou numero de dossier sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up. un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible	A1 Adresse électronique que non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3		Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A3 Adresse électronique que de confirmation non-conforme	Sans objet	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Vérifier les adresses électroniques saisies" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://..... ou https://..... ; 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	caracteres	1 - 2 - 3	pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... ou https://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP
Nota Bene 1	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.							
Nota Bene 2	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application PayFiP et supprimées au bout de 60 jours, Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client PayFiP ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie.							
Nota Bene 3	Ce tableau correspond aux erreurs détectées uniquement lors des contrôles sur les données passées en paramètre de l'URL ou via l'accès Portail. Les erreurs spécifiques (T9, N1, D1) produites dans le cadre du protocole Web service sont traités dans un autre document (Anomalies ws-AppelCreerPaiementsecurisé.xls accessible sur vénèzia : http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&parent=19224&expand=1&fileid=338316							